



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserve

Question écrite n° 8127

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la réserve militaire. La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense vise à créer un véritable partenariat entre l'Etat, les réservistes et leurs employeurs. Or, l'information des employeurs publics et privés sur la réserve militaire, ses missions et ses modalités, se révèle très insuffisante. Ce défaut de communication pénalise en premier lieu les réservistes et freine les nouveaux recrutements. Le Conseil supérieur de la réserve militaire en a fait déjà état à plusieurs reprises. Compte tenu des enjeux pour l'armée française, il lui demande de préciser les mesures qu'elle envisage pour améliorer l'information des employeurs publics et privés sur la réserve militaire.

Texte de la réponse

Composante à part entière de l'armée professionnelle, la nouvelle réserve militaire joue un rôle essentiel dans notre système de défense. Son succès repose en particulier sur une étroite collaboration entre les parties prenantes : employeurs, armées et réservistes. L'instauration de relations privilégiées avec les employeurs est constamment recherchée. Elle est matérialisée par la conclusion de protocoles ou de conventions entre les employeurs et le ministère de la défense. Une commission du Conseil supérieur de la réserve militaire est chargée de mettre en oeuvre le partenariat armées-entreprises. A ce titre, elle a pour mandat d'élaborer des projets de conventions de soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère de la défense et les employeurs. Elle étudie également la mise en place de correspondants régionaux entreprise-défense, chargés de promouvoir les réserves auprès des organisations professionnelles et des entreprises pour les inciter à souscrire une convention. Par ailleurs, l'adhésion indispensable des entreprises à la mise en oeuvre des réserves passe par un important effort de communication en leur direction, de nature à mieux faire connaître les réserves et par là même à favoriser le recrutement des réservistes. La Journée nationale du réserviste, qui s'est déroulée au mois de novembre 2002 dans plusieurs grandes villes de province, avait notamment comme objectif de présenter la réserve militaire aux employeurs. La participation de ces derniers, inégale à travers le territoire national, a fait apparaître un besoin certain d'une plus grande visibilité. Les futures actions de communication définies dans le courant 2003 répondront à cette attente.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8127

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4726

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1025